

LE SENTIER AU FIL DE L'EAU UNE CHANCE POUR LA NATURE ET LES PROMENEURS



Réflexion menée par ADRILAC sur le projet de réalisation d'un sentier littoral reliant la baie de Mémard à la Pointe de l'Ardre sur la base des éléments collectés par l'association.

Sommaire :

1.	PREAMBULE	2
2.	HISTORIQUE DU PROJET	2
3.	UNE SITUATION ACTUELLE INACCEPTABLE	3
4.	LE PROJET	5
5.	INFO OU INTOX	7
6.	SI LE PROJET NE SE REALISE PAS	8
7.	LA REALISATION DU PROJET : UNE CHANCE POUR L'ECOLOGIE	9

Cette démarche est soutenue par le collectif d'associations ADRILAC, Equilibre Naturespaces et Tresserve Alternative.

1. PREAMBULE

Force est de constater que le projet "Au fil de l'eau", qui consiste à aménager un parcours pédestre pour relier la baie de Mémard (Aix-les-Bains) à la pointe de l'Ardre (Brisson Saint-Innocent), a fait ces derniers mois l'objet de critiques nombreuses et ciblées mais toujours de même origine. C'est pourquoi nous proposons de rétablir certaines vérités et rappeler quelques éléments factuels à ceux qui sont un peu perdus face au déferlement médiatique des opposants à cette réalisation.

Notre propos est de mettre en avant un certain nombre de faits et d'écartier quelques rumeurs grossières mais néanmoins tenaces afin que chacun dispose d'éléments accessibles pour en apprécier la portée.

2. HISTORIQUE DU PROJET

ADRILAC a décidé début 2007 de promouvoir l'idée de ce sentier serpentant entre la voie ferrée et la rive du lac. Pour l'association, ce chemin se devait d'être étroit, se fondre dans le paysage, épouser le parcours d'un chemin existant pour se terminer par une portion sur pilotis à proximité de la pointe de l'Ardre.



En réponse à cette suggestion, la CALB nous a présenté un projet en cohérence avec les objectifs environnementaux que nous préconisons et corroboré par la qualification et la validation Natura 2000. Seule la première partie de l'aménagement du chemin situé sur Aix-les-Bains et prévoyant l'accès aux personnes à mobilité réduite a fait l'objet de quelques réserves de notre part. En effet, même si l'idée est louable, ce type de réalisation pourrait sans doute permettre l'accès aux 2 roues sur cette portion.

Avant d'exposer le projet, il nous semble utile dans un premier temps de rappeler la situation actuelle et d'en relever son caractère inacceptable.

3. UNE SITUATION ACTUELLE INACCEPTABLE

En fait, il existe depuis longtemps un chemin piétonnier naturel en bordure du lac qui, partant de la baie de Mémard, progresse en direction du nord pour se terminer en « cul-de-sac » à environ 200m de la pointe de l'Ardre. Il est aujourd'hui fréquenté d'une part par des familles sur le début du cheminement au bord de l'eau pour profiter d'une plage relativement large et d'autre part par des naturistes dans la suite beaucoup plus étroite.

Le caractère non officiel du chemin a pour conséquence qu'il ne fait l'objet d'aucune intervention d'entretien et de nettoyage de la part des pouvoirs locaux, ce qui se traduit par un état déplorable et particulièrement repoussant illustré par les photos ci-dessous :



Cabane destinée à l'origine aux fouilles lacustres, à l'abandon depuis des années et régulièrement squattée par des SDF. Les alentours sont jonchés d'immondices et de débris.



Des objets et déchets de toutes sortes parsèment le parcours sans oublier les canettes de bière, seringues, pansements, préservatifs

Au fil du temps, le site sur la partie la plus au nord est devenu un lieu d'exhibition et de « drague » référencé comme tel dans les moteurs de recherche sur internet :

[Lieu gay établissement gay endroit gay : bar gay cruising bar ...](#)
Drague | Plage de **Brison-St-Innocent** Annexe nord au-delà de la voie ferrée, plage naturiste et lieu d'**exhib** et de **drague** surtout au bout de la plage ...

d'ailleurs dénoncé par certains pratiquants :

« Posté 25-08-2009 11:54 : Oui le lac est mal fréquenté, il y a 20 ans c'était un paradis ou presque, des obsédés ont remplacé les naturistes la fréquentation est devenue douteuse ». Propos relevés dans un forum du site <http://www.vivrenu.com>.

Des membres du bureau d'ADRILAC ont trouvé lors d'une visite sur les lieux un sachet contenant des CD pornographiques. Ce sachet a été déposé à la gendarmerie d'Aix-les-Bains.

De plus, le chemin étant sans issue, il favorise les squats et les pratiques qui y sont associées.



Une succession de petits « nids »

Pour les mêmes raisons d'absence de gestion du lieu, RFF lors de l'entretien des voies ferrées agit sans discernement ni respect du site : arbres à moitié dessouchés, déchiquetés, taillis écrasés.

Tout est saccagé.



Dernier point sur cet aspect intolérable de l'actuelle situation : la sécurité. En effet les habitués n'hésitent pas à traverser les voies ferrées au risque de leur vie pour rejoindre le lieu. Ces voies ne font l'objet d'aucune protection sur la plus grande partie du parcours.

4. LE PROJET

Les éléments restitués ci-dessous sont ceux de l'étude de faisabilité faite par le cabinet URBAN-ECO et présentés lors de l'assemblée générale d'ADRILAC.

Extrait du document de présentation : vocation du site



Remarque : selon nos observations, la portion S8 ne comporte pas de site de nidification, ni de lieu d'hivernage pour les oiseaux.

Extrait du document de présentation : préconisations

5- Préconisations

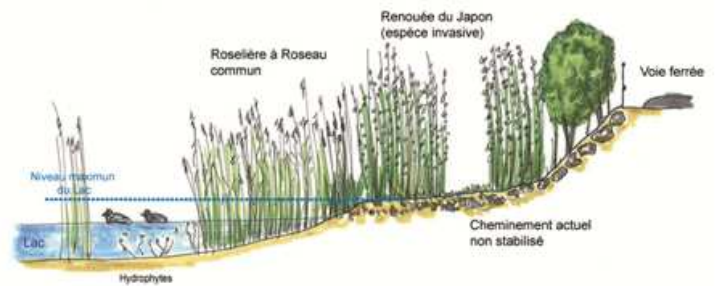
Lorsque la largeur est suffisante entre la voie et les plus hautes eaux, le sentier sera un chemin en grave tassé sur enrochement installé sur le chemin daissé, d'une largeur de 1m20, avec des élargissements pour le croisement des fauteuils roulants et des pentes douces d'un maximum de 5%.

Il sera nécessaire d'opérer un débroussaillage des arbustes sur le talus de la voie ferrée et des Renouées du Japon envahissantes. Les quelques saules en forme de têtard et quelques jeunes arbustes pourront être préservés.

Entre le chemin et les roselières une zone en eau servira de tampon, il pourra s'y développer une cariçaie.

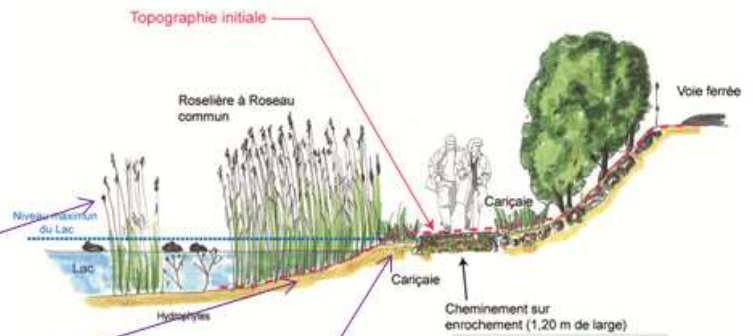


ETAT INITIAL



Proposition : Coupe A-A'

Haie dense taillée

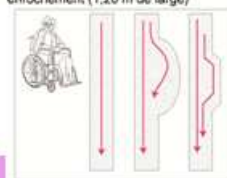


Développement de roselières aquatiques

Développement de roselières terrestres

Développement d'hydrophytes

Développement d'une cariçaie



Sur la base de l'étude de faisabilité, le lac du Bourget étant classé site NATURA 2000 (réseau européen dont les objectifs sont de préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel), l'étude d'incidence a indiqué les mesures de précaution à prendre pendant la réalisation des travaux et par la suite lors de la fréquentation du site. Extrait de ses conclusions :

4.2 - Conclusions sur l'incidence du projet sur les SIC et ZPS : existence ou non d'effets dommageables résiduels

Les incidences du projet sur l'état de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation du SIC et de la ZPS pourront être considérées comme acceptables si les mesures proposées sont bien mises en œuvre.

Dans ces conditions, le projet n'engendrera pas d'effets notables dommageables résiduels après la mise en place des mesures de réduction ou de suppression des incidences.

Un avant projet est en cours de réalisation et sera disponible très prochainement.

La compétence et l'expertise du cabinet URBAN-ECO dans les projets d'aménagement durable sont à souligner d'autant plus que des éléments nouveaux concernant la faune doivent être pris en compte.

Formation et compétence de Marine Linglart-Lime rédactrice de l'étude :

- Doctorat en ethnoécologie du Muséum National d'Histoire Naturelle : interactions biodiversité végétale et pratique humaine (ethnologie),
- Diplôme d'Etudes Appliquées Environnement Temps Espace et Société à l'Université d'Orléans et au M.N.H.N. Etudes biogéographiques des îlots boisés : « La biodiversité végétale des petits bois en terre de grande culture »,
- Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées : connaissance, gestion et aménagement des espaces naturels et humanisés à l'Université Paris 7 – Jussieu,
- Formation universitaire de DEUG mixte géographie et biologie végétale à l'Université Paris 7 – Jussieu.

5. INFO OU INTOX

Un certain nombre d'affirmations, de rumeurs, d'élucubrations circulent depuis quelque temps sur ce projet. ADRILAC répond :

- Les cyclistes pourront emprunter le chemin :
Faux. Le projet ne le prévoit pas et Dominique Dord Président de la CALB a été très clair sur ce point lors de l'AG d'ADRILAC. Imaginer une bande d'asphalte de 3 mètres de large dans ce lieu serait admettre la destruction complète de sa faune et de sa flore. Irréaliste. De plus, le passage sur pilotis est inadapté à la circulation des vélos et le débouché nord au milieu de la terrasse du restaurant de la plage est impossible. Beaucoup de nos adhérents pratiquant le vélo sont stupéfaits de ce type de demande et nous encourageons tous les cyclistes à militer auprès de nous pour la réalisation du chemin Sarde, alternative indispensable à la côte de Saint Innocent.

- La demande sociale est douteuse :
Faux. Ne pas confondre la fréquentation actuelle avec la demande de nombreux habitants de St Innocent et d'Aix-les-Bains qui nous sollicitent régulièrement pour connaître l'avancement du projet. Cette demande est également partagée par la municipalité de Brison Saint Innocent qui écrit dans son dernier bulletin d'information : « Dans le cadre de la réflexion menée actuellement sur le PADD, le concept de « village jardin » sur lequel la municipalité a souhaité mettre l'accent, se fonde en partie sur la valorisation ou la création de cheminements piétonniers. Deux projets de chemins portés par la CALB s'inscrivent complètement dans cette démarche : le chemin au fil de l'eau et le chemin Sarde ».
- Le projet conduira à la destruction de l'écosystème, la nature y perdra :
Faux. Les exemples de réalisation de ce type sont nombreux en France et à l'étranger et sont des réussites. Dans le contexte du présent projet et compte tenu de l'état actuel du lieu, il est difficile d'imaginer que la nature y perdra. Les précautions environnementales demandées par l'étude d'incidence NATURA 2000 apportent des réponses concrètes à un espace particulièrement maltraité (réglementation, protection, entretien).
- Le projet borde la dernière roselière du lac :
Faux. Le lac compte plusieurs roselières. Elles sont protégées et font l'objet d'actions de restauration et même de création.
- L'endroit est une zone de frai des lavarets :
Faux. Cette zone était dans le passé un lieu exceptionnel pour la reproduction en décembre du Lavaret. La réalisation de ce projet pourrait permettre l'apport de gravier propre ce qui aurait pour conséquence de rétablir des frayères à lavarets, espèce emblématique du lac.
- Le projet prévoit l'installation d'un ponton pour un nouvel ensemble immobilier :
Faux. Parfaitement utopique. Ce projet aurait certainement comporté un passage protégé pour que les heureux propriétaires puissent traverser à pied la voie ferrée sans risque !!!
- Le chemin aura une largeur de 4 mètres :
Faux. Voir commentaire sur l'accès des cyclistes.

6. SI LE PROJET NE SE REALISE PAS

Pas de projet, pas de budget. La situation actuelle perdurera avec comme conséquence la dégradation progressive du lieu.

Les stratégies politiques changent, les hommes passent, c'est pourquoi la position actuelle de nos décideurs sur le devenir de ce lieu peut évoluer dans le temps. La volonté et la persévérance des porteurs des projets que nous refusons aujourd'hui pourraient demain convaincre et entraîner des réalisations dévastatrices pour l'environnement d'un espace laissé à l'abandon par la collectivité.

7. LA REALISATION DU PROJET : UNE CHANCE POUR L'ECOLOGIE

Nous pensons qu'un aménagement réfléchi et intelligent de cette rive en respectant la biodiversité est la meilleure garantie pour restaurer la qualité du lieu et de son environnement.

La gestion de cet espace implique 3 éléments essentiels à sa protection :

- Son entretien : suivi écologique, nettoyage, plantations, arrachage des plantes envahissantes comme la renouée du Japon qui peu à peu étouffe la flore aborigène, ...
- La protection des zones sensibles : végétation dense le long des roselières pour assurer un écran vis-à-vis des oiseaux hivernants, limitation de la largeur du chemin, espaces aménagés pour l'observation, ...
- La mise en place d'une réglementation : fermeture à certaines périodes de l'année, maintien des chiens en laisse (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui), interdiction aux vélos, motos, ...

Le dernier aspect sur lequel nous voulons particulièrement insister est le rôle pédagogique d'une telle réalisation. Mettre la nature sous cloche est le meilleur moyen de détourner l'homme de sa responsabilité vis-à-vis de la préservation de celle-ci. Cette responsabilité ne peut être l'affaire de quelques spécialistes mais doit tous nous concerner.

La mise en valeur de ce site exceptionnel, les panneaux d'explication, les espaces d'observation, la restauration de son authenticité et de sa beauté naturelle sont autant d'éléments qui favoriseront la prise de conscience écologique de chacun et nous inciteront au respect du lieu.

ADRILAC soutient avec conviction le projet de sentier au fil de l'eau intégré dans le milieu naturel, pédagogique et respectueux de l'environnement pour le bénéfice réciproque et indissociable de la nature et de l'homme.